

Radio-Canada, 31 octobre 2023

L'autre procès secret

Marie-Maude Denis

La Société québécoise des infrastructures met la main sur des dossiers de l'UPAC en vue d'un recours civil pour récupérer des fonds qu'on lui aurait dérobés.



Le 800 place D'Youville, à Québec. -PHOTO : RADIO-CANADA / CARL BOIVIN

Dans le plus grand secret, la Société québécoise des infrastructures (SQI) livre depuis bientôt trois ans un bras de fer devant les tribunaux civils pour récupérer l'argent détourné par des actes frauduleux dont elle estime avoir été victime. La SQI a réussi à obtenir les dossiers de l'UPAC qui a mené pendant une décennie une enquête qui s'est conclue sans le dépôt d'accusations criminelles. Des super-pouvoirs décriés par les avocats de huit individus et/ou entreprises mises en cause.

Les documents qui révèlent cette affaire ont été en partie rendus publics aujourd'hui après des mois de démarches de plusieurs médias, dont Radio-Canada. Fait inusité, aucune trace de ce recours exceptionnel n'apparaît au registre public des causes entendues par les tribunaux. Jusqu'ici, tout se déroulait à huis clos au palais de justice de Québec.

Il s'agit d'une requête de type Norwich. C'est un outil puissant et une mesure extraordinaire qui permet à une partie qui s'estime victime d'une fraude, dans ce cas-ci la SQI, de se servir des preuves recueillies par une enquête criminelle de police dans un recours civil.

Le point de départ de cette affaire est le reportage *Les baux cadeaux* diffusé par *Enquête* en novembre 2016. Il révélait que des collecteurs de fonds du Parti libéral, William Bartlett, Franco Fava et Charles Rondeau, ainsi que l'ex-PDG de la SQI, Marc-André Fortier, se seraient partagé d'importantes sommes d'argent, notamment via la Suisse et les Bahamas, lors de renouvellement de baux et de ventes d'immeubles gouvernementaux. À l'époque de nos révélations, tous avaient nié.

Dans ce reportage, un enquêteur de l'UPAC décrivait le stratagème comme l'une des plus grosses fraudes dans une société d'État au Québec et peut-être même au pays. C'est dans ce contexte que l'ex-ministre responsable de la SQI Monique Jérôme-Forget avait qualifié de gang de pas bons les membres du conseil d'administration de la société d'État de l'époque.

En 2017 et 2018, la vérificatrice générale du Québec a produit deux rapports sur cette affaire et a conclu que le gouvernement avait déjà perdu au moins 18 millions de dollars dans ces transactions. C'est sans compter que la SQI aurait signé des clauses qui désavantagent l'État pour la location d'espaces dans des immeubles vendus à des propriétaires privés.

C'est en s'appuyant sur le reportage d'*Enquête* en 2016 ainsi que sur le livre *PLQ inc.* paru en 2019 que la SQI a demandé et obtenu du tribunal la permission d'accéder à tous les documents d'enquête pertinents de l'UPAC pour alimenter d'éventuelles poursuites. Plusieurs juges ont rendu des ordonnances depuis trois ans, notamment pour que cette affaire reste complètement secrète. Les procédures laissent entendre que huit personnes ou entreprises sont concernées par les documents de l'UPAC obtenus par la SQI, puisque ces parties sont identifiées par les lettres de l'alphabet de D à K. Tout ce qui les identifie est caviardé.

Les avocats des mis en cause contestent vigoureusement les démarches de la SQI et demandent que soient cassées les ordonnances permettant à la société d'État de mettre la main sur la preuve policière. Ils s'indignent entre autres que ce processus exceptionnel se soit déroulé sans leur présence, même si un avocat avait été nommé par la cour pour représenter leurs intérêts. Les parties anonymes remettent en question l'impartialité de cet ami de la cour.

La SQI a réussi à convaincre le tribunal que l'essence même d'une requête de type Norwich est d'être présentée et exécutée à l'insu des personnes suspectées, notamment pour éviter la destruction de preuves.